DEPARTEMENT DE LA SARTHE

MAIRIE DE DEGRÉ
Rue principale
72550
Tél. : 02.43.27.70.95
Fax. : 02.43.27.77.47
e-mail : mairie.degre@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

- REUNION DU 16 octobre 2025-

DATE DE CONVOCATION : jeudi 09 octobre 2025

DATE D'AFFICHAGE : jeudi 09 octobre 2025

L'an deux mil vingt cinq, le seize octobre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BLOT Jean-Paul.

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 8 Votants : 10

ETAIENT PRESENTS : Messieurs BLOT Jean-Paul, CHAMPION Patrick, DELHOMMEAU Denis, LECHAT Guillaume et Mesdames BOUTELOUP Céline, CHANDAVOINE Aurélie, DE MEIRE Olivia, DESILE Anita et HUGUET Stéphanie formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames CHANDAVOINE Aurélie et ORAIN Virginie et Messieurs DENAIU Xavier et MOISÉ Laurent

ETAIENT ABSENTS : Messieurs LECUREUIL Nicolas et YOUSFI Samy

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame DE MEIRE Olivia

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire de DEGRÉ (Sarthe), déclare ouverte la séance du Conseil Municipal de Degré du 16 octobre 2025

L'ordre du jour est consacré à :

- **Recrutement d'un agent contractuel en raison d'un remplacement temporaire d'un agent sur un emploi permanent**
- **Droit de préemption urbain pour un bien situé rue Principale**
- **Attribution de cartes cadeaux de Noël au profit du personnel communal**
- **Cession des délaissés ferroviaires**
- **Questions diverses :**
  - **Candidatures pour remplacement de l'agent partie à la retraite le 1er novembre**
  - **Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1e classe**
  - **Création d'un poste d'adjoint technique**
  - **Intention de participation au Contrat de labellisation en matière de santé au profit des agents communaux**
  - **Concert du 07 décembre 2025 (participation financière)**
  - **Cérémonies du 11 novembre 2025**
  - **Repas des aînés du 15 novembre 2025**

OBJET
Recrutement d'un agent d'entretien contractuel

en raison d'un remplacement temporaire d'un agent sur un emploi permanent

Le Conseil Municipal

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié au départ à la retrait d'un agent titulaire

Après en avoir délibéré

DECIDE : Le recrutement à compter du 03 novembre 2025 d'un emploi NON PERMANENT pour faire face à un besoin lié au remplacement d'un agent en raison de son départ à la retraite sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 21 heures 0 minutes réelles (16,46h annualisées).

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à partir du 03 novembre 2025 jusqu'au 10 juillet 2026. Selon les besoins du service, des heures complémentaires pourront lui être accordées.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 356 (majoré 330) du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

OBJET
Droit de préemption urbain pour un immeuble situé au 27 rue Principale

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que maître Pierre-Yves GOURLAY, notaire à Le Mans, 15 rue Saint Charles, est chargé de la vente de l'immeuble situé 27 rue Principale à Degré 72550, cadastré section AC n°28 d'une superficie totale de 2054 m² appartenant à Monsieur et Madame Jean-Louis et Françoise BACHELOT.

L'étude notariale souhaiterait savoir si la commune se réserve le droit de préemption urbain sur l'immeuble.

Le Conseil municipal, après examen du dossier, décide de ne pas préempter sur le dit immeuble et charge Monsieur le Maire d'en informer le notaire.

OBJET
Achat de cadeaux de Noël au personnel communal

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal un projet de cadeaux destiné aux employés actifs de la Commune pour les fêtes de fin d'année. Il rappelle que l'an dernier, le montant de ce cadeau était de 50€ par agent.

Il est proposé de renouveler cette initiative en 2025. Dans cette optique, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'achat de cartes-cadeaux valides dans diverses enseignes, d'un montant de 50€ par agent.

A l'occasion du départ à la retraite d'une agent, il est également proposé l'achat d'une carte d'un montant de 150€, en remerciement de ses années de service.

Le Conseil Municipal valide ce projet pour 2025 et autorise M. le Maire à procéder à l'achat des cartes mentionnées.

OBJET

Cession des délaissés ferroviaires

La société SYSTRA est chargée de régulariser les actes de rétrocession des délaissés ferroviaires pour le compte de SNCF Réseaux. Certaines parcelles situées sur Degré sont devenues inutiles à leur besoin. La consultante du foncier de Systra a donc porté à notre connaissance l'intention de SNCF Réseaux d'aliéner ces biens. La commune dispose d'un délai de deux mois pour faire connaître son intention de se porter acquéreure au prix estimé par le service du domaine d'une ou plusieurs de ces parcelles.

Après étude des parcelles concernées et débats, le Conseil Municipal décide de ne pas se porter acquéreur des parcelles mentionnées dans le courrier du 23 septembre 2025.

Questions diverses :

- Remplacement de l'agent communal placée en retraite au 1er novembre

Plusieurs candidatures ont été reçues. Deux d'entre elles ont été retenues pour la tenue d'un entretien de recrutement.

-Suppression du poste d'adjoint technique existant et création du nouveau poste

Ces opérations sont soumises à l'avis obligatoire du Comité Social et Territorial du CDG de la Sarthe. Celui-ci se réunira le 23 novembre. Les dossiers seront envoyés et les délibérations correspondantes seront prises une fois cet avis reçu.

-Intention de participation au Contrat de labellisation en matière de santé au profit des agents communaux

Comme il l'a été fait l'an dernier pour les contrats de prévoyance, le CDG propose aux collectivités de rejoindre une négociation avec les prestataires de complémentaire Santé pour couvrir leurs agents. La participation des collectivités adhérentes s'élèverait à 15€ par mois et par agent. Les négociations porteront notamment sur les éléments constitutifs du panier de soins couverts par le contrat.
Le Conseil Municipal décide de rejoindre la consultation préalable à la signature du contrat entre le CDG et le prestataire qui sera sélectionné à l'issue des négociations.

-Concert du 07 décembre 2025 – participation financière

Les artistes du concert du 07 décembre 2025 souhaiteraient une participation financière de la commune en complément des fonds récoltés par l'entrée « au chapeau ». Après débat, le Conseil Municipal décide le versement d'une participation de 200€

-Céremonies du 11 novembre 2025

Cette année, les cérémonies de commémoration du 11 novembre 1918 se dérouleront comme suit :

-10h30 : cérémonie en l'église de La Quinte

-11h30 : dépôt d'une gerbe de fleurs au monument aux Morts

-11h45 : verre de l'amitié à la salle des associations

Prochain Conseil Municipal le mercredi 26 novembre